Le CESE a voté son avis "Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux"

PUBLIÉ LE 14/10/2015

La France dispose d'atouts maritimes indiscutables : jouissant de deux façades maritimes en Europe et de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) derrière les États-Unis, grâce principalement à ses territoires ultramarins, elle se situe au centre des échanges en Europe et au carrefour des grandes routes maritimes mondiales. Dans un système mondialisé qui redistribue les cartes, les routes des échanges et les chemins de la prospérité, les ports ultramarins français doivent conforter leur attractivité pour répondre à la concurrence féroce des ports étrangers et devenir de vrais relais de croissance pour la France mais aussi pour l'Union européenne. Dans son avis, la délégation à l'Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE) formule un ensemble de préconisations concrètes afin d'envisager une organisation portuaire ultramarine plus efficace, structurée et compétitive au service de la population et du développement durable des territoires. L'avis a été présenté le 14 octobre par son rapporteur Rémy-Louis Budoc (Groupe de l'Outre-mer), en présence du président de la délégation à l'Outre-mer Gérard Grignon. Il a ensuite été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du CESE et adopté avec 120 votes pour et 37 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026